

RAPPORT

du médiateur de l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision AIEP (Suisse romande) pour l'exercice 2012

Introduction

Par lettre du 28 mars 2007, le soussigné a été désigné en qualité de médiateur de l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision AIEP pour la Suisse romande. Il a été reconduit dans cette fonction pour les exercices 2012-2015 par courrier du 19 décembre 2011.

Activité

Bien que le territoire couvert soit vaste et qu'on y compte cinq chaînes de télévision locales (Canal 9, Canal Alpha, Canal Nord-Vaudois, La Télé, Léman Bleu, Télé-Bilingue), quinze radios (Canal 3, LFM, Meyrin FM, One FM, Radio-Chablais, Radio-Cité, Radio-Fribourg, RFJ, Rhône FM, RJB, Rouge FM, RTM, WRS et Yes FM), l'activité du médiateur a été extrêmement réduite comme en atteste les chiffres qui suivent :

- Nombre de plaintes :

2007 : 1

2008 : 0

2009 : 3

2010 : 0

2011 : 1

2012 : 0

On peut se demander s'il faut se réjouir de ce petit nombre de causes. Si l'on considère qu'une plainte est l'expression médiatique d'une pathologie, la réponse est sans doute affirmative. A l'inverse, s'il faut en déduire que le contenu des émissions de radios et télévisions locales en Suisse romande est particulièrement terne, il faut le regretter.

Motifs de plaintes

Domaine politique : 2

Protection du droit de la personnalité : 2

Moralité publique : 1

Trois des cinq causes soumises au soussigné ont fait l'objet d'une saisie de l'Autorité indépendante d'examen des plaintes (cause B.657 Stauffer c/Télé Onex, B.605 Fraternité Saint-Pie IX c/Radio Rouge FM et B.645 Les candidats de la liste Ouverture c/Rhône FM).

Activités diverses

Le 4 octobre 2010, le soussigné a donné un exposé consacré au droit de la radio et de la télévision à la conférence du stage de l'Ordre des avocats vaudois réunissant quelque 100 personnes se destinant à pratiquer le barreau.

Il n'a en revanche pas pu participer à la Rencontre des organes de médiation du 19 octobre 2012, sans doute parce qu'elle fut organisée dans le bâtiment de la Régie fédérale des alcools alors qu'il souffrait le jour en question d'une crise de goutte !!

Vevey, le 19 mars 2013/em

Denis Sulliger, av.